

CHAMPIONNAT NATIONAL de TENNIS par ÉQUIPE Catégories masculine et féminine de la FCD

N° 0741 /FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Jackie GAILLET, CTSN Tennis - ☎ : 06.70.30.92.59 - ✉ : j.gaillet@lafederationdefense.fr

Catherine MACQUET - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

RÈGLEMENT PERMANENT

Édition - Date	Rédacteur Nom - Date	Validation Nom - Date	Pages modifiées
Édition initiale : 30/09/2019	Jackie GAILLET, CTSN 09/09/2019	Guy GALLAIS, commission sportive 19/09/2019	Annule et remplace en totalité le règlement n° 1925/FCD/Activités/Sports du 13/12/2018
Mise à jour n° 1 : 30/09/2020	Jackie GAILLET, CTSN 14/09/2020	Éric BOULESTEIX, DTSF 30/09/2020	Page 2 Article 3. Page 3 Article 4.1. Page 4 Article 5.3. Page 5 Article 6.1. - 6.3. - 6.4 Annexe 1 Annexe 3 Article 3

Référence : Convention signée le 25 novembre 2015 entre la Fédération française de tennis (FFT) et la Fédération des clubs de la défense (FCD)

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

ARTICLE 3 - CALENDRIER

Dès la clôture des inscriptions au championnat sur SYGEMA, **et lorsque 2 équipes minimum s'inscrivent dans une même ligue**, le président de ligue ou son conseiller technique sportif régional tennis doit rédiger la note d'organisation de la phase de ligue et la mettre en ligne sur SYGEMA.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION

4.1. Le conseiller technique sportif national (CTSN) responsable du championnat

Selon la convention FCD/FFT du 25 novembre 2015, il est chargé de la tenue à jour du règlement permanent du championnat, en conformité avec les règlements de la FFT pour ce qui concerne l'observation des lois du jeu, le code disciplinaire et celui de la FCD pour ce qui concerne le règlement particulier de la compétition (qualification des joueurs, licences FCD, forfait, etc..).

Il fait appliquer les sanctions prises en commission d'appel disciplinaire de la FCD en regard des règlements généraux de la FFT.

Il suit la phase de ligue dont l'organisation est confiée aux présidents de ligue. Ces derniers sont chargés d'intégrer sur SYGEMA les résultats complets de leur compétition. À la date fixée par la note d'organisation, le CTSN recense ces résultats.

Il participe obligatoirement à la réunion préparatoire organisée par la ligue organisatrice de la phase finale.

Il doit s'assurer que toutes les conditions techniques sont respectées.

Il est le lien entre la FCD, les ligues et les clubs participants.

Il veille à l'exécution du règlement fédéral et au bon déroulement technique de la compétition.

Il est aidé dans sa tâche par les différents responsables régionaux.

Il est assisté pour la finale nationale par le conseiller technique de la ligue organisatrice.

Les coordonnées du CTSN "Tennis" sont les suivantes :

Jackie GAILLET

Tél. portable : **06.70.30.92.59** - Courriel : jackgail5117@gmail.com

ARTICLE 5 - PARTICIPATION

5.3. Composition des équipes des clubs

À l'issue de chaque rencontre, l'ensemble des résultats est transmis à la ligue et au CTSN.

Ce dernier sera chargé de transmettre les résultats à la FFT au service "Classement individuel" à l'issue de la phase finale nationale.

Pour cela, les feuilles de matches doivent être transmises au CTSN pour que les résultats soient pris en compte par la FFT.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

6.1. Organisation générale

Le championnat comporte **3 phases** :

➤ ***une phase sélective régionale dite "championnat de ligues"***

TRÈS IMPORTANT : Cette phase de ligue est organisée dans le cas où 2 équipes minimum sont inscrites dans leur ligue respective.

Une équipe qui serait seule inscrite dans sa ligue participera à une phase de ligue à laquelle sont inscrites 2 ou plusieurs équipes de ligues voisines.

Cette phase est alors sous la responsabilité du CTSN.

6.3. Arbitrage

Toutes les rencontres sont disputées sous le contrôle d'un juge-arbitre qui devra **obligatoirement** signer la feuille de match pour validation des résultats FFT.

Il sera désigné par l'équipe chargée de l'organisation de la rencontre lors de la phase sélective régionale.

Pour la phase finale nationale, un juge-arbitre doit être désigné par la ligue organisatrice, en relation avec le club support, la ligue FFT locale et le CTSN.

6.4. Résultats - Feuilles de match et classement des joueurs

Notre championnat étant considéré comme un championnat corporatif, les résultats et performances ne sont pas pris en compte au fur et à mesure des rencontres mais seulement après la fin de saison (septembre).

La double appartenance FCD et FFT permet la prise en compte des résultats des rencontres pour le classement individuel FFT.

Les feuilles de match, complétées et remplies par des juges arbitres, sont transmises après chaque rencontre au CTSN.

A l'issue de la phase finale nationale, le CTSN transmet l'ensemble des feuilles de match au responsable du service "Classement" de la FFT pour validation et prise en compte des performances des joueurs.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Présidents de ligues/FCD
- Président(e)s des clubs/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Tennis"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- DTSF/FCD
- Conseiller technique sportif national "Tennis"/FCD

ANNEXE 1
FORMULAIRE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
UNIQUEMENT À PARTIR DE LA PHASE INTER-LIGUES

CHAMPIONNAT NATIONAL DE TENNIS PAR ÉQUIPE DE LA FCD
 Saison : ____/____

Phase inter-ligues Phase finale nationale

Club (n° d'affiliation et appellation) : _____

Adresse : _____

Déplacement du _____ à : _____

Par voie ferrée _____

Par voie routière _____

Par voie aérienne _____

Date et heure de départ de l'unité ou de l'établissement : _____

Date et heure d'arrivée sur le lieu de la compétition : _____

Date et heure de départ du lieu de compétition : _____

Date et heure d'arrivée à l'unité ou l'établissement : _____

Nombre de compétiteurs militaires : _____

Nombre de compétiteurs civils : _____

Nombre de chauffeurs : _____

Nombre d'accompagnateurs : _____

FRAIS DE TRANSPORT (à l'exclusion des repas sur le parcours)

DATE	FACTURES ou BILLETS <i>(Préciser civil ou militaire)</i>	MONTANT	NOMBRE de KM PARCOURUS

Report du montant des frais de transport :

FRAIS D'HÉBERGEMENT SUR LE LIEU DE LA COMPÉTITION

PAYANT

NON PAYANT

DATE	FACTURES <i>(Préciser hôtel et repas)</i>	MONTANT	NOMBRE de PERSONNES

Date et signature de l'organisateur :

TOTAL GÉNÉRAL :

Date et signature du président du club :

NOTA : JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN LES ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES DATÉES ET CERTIFIÉES.

Destinataires :

FCD - Bureau Comptabilité - Championnat de tennis par équipe, saison ____/____
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300
94114 ARCUEIL Cedex

ANNEXE 3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
(COPIER LE LIEN ET COLLER-LE SUR VOTRE NAVIGATEUR)

3. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club en se connectant sur www.lafederationdefense.fr, rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.